

Paris, le 16 mars 2022

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2022

Avertissement : Dans le contexte de l'épidémie de covid-19, les modalités d'organisation et de participation à l'Assemblée générale pourraient être modifiées en fonction des évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site www.vivendi.com. Cette rubrique pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à l'Assemblée générale.

Les actionnaires qui souhaitent être présents physiquement à l'Assemblée générale devront respecter les mesures sanitaires applicables. Il est rappelé que les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance ou par correspondance préalablement à l'Assemblée, à l'aide du formulaire de vote ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS. Ils peuvent également donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à une personne de leur choix selon les mêmes modalités.

Les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique.

L'Assemblée générale fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé sur le site www.vivendi.com.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Vivendi se tiendra le lundi 25 avril 2022, à 10h00, à l'Olympia, 28 boulevard des Capucines, 75009 Paris.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions et est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de ce jour.

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans le même avis.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions législatives et réglementaires. Les informations visées à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront consultables sur le site internet de Vivendi à l'adresse suivante : <https://www.vivendi.com/actionnaires-investisseurs/assemblee-generale-2/>.

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas Group), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2025. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle. www.vivendi.com